

NOTE EXPLICATIVE
REMPLACEMENT DU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL
DEMISSIONNAIRE DANS SES MANDATS DERIVES

Suite à la démission de la Conseillère communale Hélène Wallemacq, il convient de la remplacer dans les organismes où il représente le Conseil communal, à savoir :

- 1) Assemblée générale des Intercommunales IGRETEC, IDETA, CENEO, IMIO, le poste revenant au groupe Ecolo
- 2) Assemblée générale de l'ASBL « commission de gestion du parc naturel des plaines de l'escaut », le poste revenant à l'opposition
- 3) Assemblée générale de la SCRL « Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut », le poste revenant au groupe Ecolo
- 4) Suppléante de Mme Belin à la Commission communale de l'accueil (CCA), le poste pouvant revenir à n'importe quel groupe du conseil communal.

Pour chacun de ces postes, une seule candidature a été remise et le conseil peut donc simplement prendre acte de ces désignations.